CHRONIQUE SOCIALE

LA PROTECTION DE LA JEUNE FILLE

Le Congrès de l'association catholique internationale qui s'est proposé ce noble but social vient de terminer ses travaux, après avoir une fois de plus appelé l'attention publique sur l'urgence et l'importance des œuvres dont elle s'occupe.

On l'a dit et il importe de le répéter, il y a grand péril à attirer les jeunes filles des campagnes vers les villes. L'association ne cesse de protester contre l'accusation calomnieuse de favoriser ce mouvement. Mais devant le fait trop certain, hélas! que cette émigration existe et va se développant, elle se propose — et on ne saurait trop l'en louer — d'en empêcher, dans la mesure possible, les effets démoralisateurs.

Pour cela, elle poursuit deux buts :

Mettre en mesure toutes les institutions catholiques de patronage, de placement, d'accueil, etc., de rendre un service social plus étendu en les mettant les unes aux autres par un lien qui les rapproche toutes, sans en entraver aucune dans son développement particulier.

Mettre à la portée du public, des familles chrétiennes, spécialement des jeunes filles pour qui elles sont faites, toutes ces œuvres qu'on côtoyait souvent sans les connaître et sans savoir en profiter.

Les œuvres diverses

Veut-on avoir une idée de la variété des œuvres qui rentrent dans le cadre de l'Association?

En voici — aride mais éloquente — une liste qui est loin d'être complète :

Placement de la jeune fille dans de bonnes conditions morales et matérielles.

— Lutte contre la « traite des blanches », service de protection dans les gares et sur les paquebots. Actions sur la législation.

— Création de hospices pour jeunes filles sans place et voyageuses isolées.

— Fondation de pensions à bon marché pour ouvrières de fabrique, employées de commerce, etc.

— Patronages du dimanche, cours du soir.

— Création d'écoles ménagères, de cours de couture, etc.

— Fondation de crèches d'enfants et de patronage.

— Publication d'un livret-guide contenant des avis pour les voyages, etc., etc.

On ne saurait trop féliciter Mme de Reynold et les catholiques suisses qui ont pris en 1896 l'initiative de ces belles œuvres sociales pour lesquelles les protestants avaient pris les devants sur nous.

Un coup d'œil sur l'histoire générale de l'Eglise suffit à convaincre que le catholicisme, trouvant la femme dans l'état d'infériorité sociale où elle gémit encore dans les pays non chrétiens, l'a élevée peu à peu et lui a assuré le respect et la dignité.

L'histoire sociale du dernier demi-siècle prouve de plus qu'en France, en particulier, les catholiques, M. de Mun en tête, ont bien mérité de la femme par la constance avec laquelle ils ont demandé qu'elle fût protégée.

C'est dire combien nous approuvons l'œuvre de protection de la jeune fille.

L'association compte actuellement environ 6 000 membres et 1 200 institutions.

Nous souhaitons vivement qu'elle se répande de plus en plus et qu'elle ait des ramifications dans chaque centre important.

Le Syndicat du fil et de l'aiguille

Parmi les œuvres établies pour la protection de la jeune fille, une fois de plus signalons en passant le *Syndicat du fil et de l'aiguille*, fondé à Paris il y a cinq ou six ans par le P. du Lac et qui a donné déjà d'inappréciables résultats.

Il y avait tant à faire, matériellement et moralement, pour les ouvrières parisiennes! Que de fois on s'est apitoyé sur le sort de ces malheureuses « reines de l'aiguille » qui après avoir « sué sang et eau » travaillent tout le jour, parfois veillant tard dans la nuit! Les « petites mains » ont un salaire parfois très faible; les repas quotidiens sont maigres; la chambre habitée est souvent triste, presque toujours malsaine, et la tentation est bien forte de chercher au salaire insuffisant des accroissements interdits par la conscience.

Le *Syndicat du fil et de l'aiguille* a pour but de soutenir de toute façon les couturières, les modistes, les fleuristes, les plumassières, etc., de leur procurer du travail d'abord et de les protéger ensuite contre la gêne, la maladie, la solitude et toutes les tentations dont la ville les entoure. Des fondations particulières répondent à ces différents besoins.

Avant de les examiner, disons un mot sur la forme du Syndicat lui-même.

Il est avant tout une association professionnelle. Tous ses membres sont *ouvrières, employées ou patronnes*. Car le Syndicat est *mixte*. Le Conseil syndical est formé de douze patronnes ou patrons, de douze employés et de douze ouvrières. A cela, il y a un grand avantage. Souvent, en effet, les patronnes ne connaissent que leurs « premières » ou leurs « vendeuses ». Le Syndicat mixte recommande également à leur attention les « secondes » et les « petites mains » et les oblige à leur porter intérêt.

Le Conseil syndical, ainsi composé, dirige effectivement l'association, dont voici les diverses créations :

D'abord une *Caisse de prêt gratuit*. On en comprend toute l'utilité; elle a fait un bien incalculable et empêché d'irréparables maux.

En cas de maladie, le Syndicat, par sa *Société de secours mutuels*, assure les visites du médecin et les remèdes pendant trois mois. Les ouvrières sont soignées 25, rue de Maubeuge, chez les religieuses de Marie-Auxiliatrice.

Un *Secrétariat du peuple* examine les petits dossiers des ouvrières, et plaide pour elles.

Enfin, la *Maison de famille* reçoit les ouvrières isolées, des abandonnées de 17 à 20 ans parfois, orphelines, provinciales inconnues. Elles sont là nourries, éclairées, défrayées de tout, pour 50 francs par mois.

Elles rencontrent surtout l'amitié réconfortante, un peu des douceurs maternelles du foyer quitté.

On devine qu'en outre le Syndicat se fait l'intermédiaire de nombreuses réclamations: insuffisance des salaires, veillées trop longues, courses fatigantes. La santé de tous ses membres lui est chère.

Il veut ménager à toutes ces jeunes filles du fil et de l'aiguille une vie saine et honnête leur donner les secours matériels, indispensables, tout en les fortifiant par la prière.

Ces quelques détails complètent l'annonce trop rapide que nous faisions dans notre dernière chronique du tract édité sur ce sujet par l'*Action populaire*.

L'évolution sociale en Australie

M. le baron de Grandmaison, qui vient de passer trois ans en Australie, complète fort heureusement dans une longue lettre notre dernière chronique sur cet intéressant sujet.

Contrairement aux conclusions que nous avions tirées du livre de M. Vigouroux, il ne croit pas que l'on puisse donner comme cause de la crise sociale de ce pays « les *sélections libres* ». Les pasteurs opulents, dit-il, furent nécessaires pour le défrichement de terrains vierges au milieu d'incessantes difficultés.

Il pense que la fièvre de l'or fut une cause autrement grave et efficace de la spéculation effrénée qui se produisit et des conséquences que nous avons justement signalées.

Quant à la situation actuelle du pays, il l'apprécie comme nous. « Ils nous ont précédés, dit-il, dans la triste voie où la France est engagée. Il est temps qu'elle sorte du bourbier où elle est enfoncée. Dieu veuille que notre pauvre patrie s'arrête et ne se précipite pas dans le gouffre! »

FRANC.

P.-S. — La dernière livraison de l'*Association catholique* contient de fort intéressants détails sur les œuvres de protection des jeunes filles à Lyon et à Aix-en-Provence.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Dubois-Desaulle parti en voyage d'exploration sur la côte occidentale d'Afrique, est massacré par les indigènes Dakkis. — Dr Goyon, conseiller général du Puy-de-Dôme.

La Fédération des travailleurs chrétiens

On nous télégraphie de Rennes :

Demain s'ouvre à Rennes le 5e Congrès de la Fédération des travailleurs chrétiens du Centre et de l'Ouest sous la présidence de M. Harmel.

Les médailles du Salon

C'est hier qu'ont été attribuées les médailles d'honneur de la Société des Artistes français. Pour la peinture, le vote a eu lieu sous la présidence de M. Bouguereau, membre de l'Institut, président de la Société. Il a donné lieu à trois tours de scrutin.

M. Gabriel Ferrier a obtenu la médaille d'honneur.

Pour la sculpture, le vote a eu lieu sous la présidence de M. Bartholdi, président du jury de sculpture, et a donné lieu à deux tours de scrutin :

M. Hannaux a obtenu la médaille d'honneur.

Pour la gravure et la lithographie, le vote a eu lieu sous la présidence de M. Huyot.

M. Brunet-Debaines a obtenu la médaille d'honneur.

LES RELIGIEUX DEVANT LES JUGES

Les Capucins de La Roche-sur-Foron en Cour d'assises

Les Capucins de la Roche-sur-Foron sont toujours au secret à Bonneville, l'instruction dirigée contre eux est entrée dans une phase toute nouvelle. Il ne s'agit plus de les déférer en police correctionnelle mais en Cour d'assises pour crime de rébellion à main armée contre l'autorité.

Les Dominicains de Bordeaux

Quatre Pères Dominicains de la rue Lhôte, à Bordeaux, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de cette ville.

Ce sont, le R. P. Raynal, prieur, conseiller municipal de Bordeaux; le P. Madré, ancien zouave pontifical; le P. Garbay, ancien professeur à Bayonne, et le P. Cassagnavère.

Cette comparution était attendue de tous les catholiques, de tous les honnêtes gens désireux de manifester hautement le dégoût que leur ont causé les iniques mesures prises contre les Congrégations, et de témoigner, en particulier, leur sympathie aux Dominicains de la rue Lhôte dont l'énergique résistance est digne d'admiration.

Le départ des Dominicains a donné lieu à une manifestation magnifique. Au moment où ils ont paru sur le seuil de leur couvent, accompagnés de leur éminent avocat, Me Bréjon, et du marquis de Castellane, les cris : « Vivent les Pères! Liberté! » ont retenti, poussés par plus d'un millier de personnes qui attendaient leur sortie pour leur faire escorte.

Au Palais, à plusieurs reprises, le procureur de la République dut faire évacuer les couloirs tant les amis des religieux étaient venus nombreux.

A l'audience, présidée par M. Eyquem, le P. Raynal, prieur, a fait une belle déclaration dont voici quelques extraits :

Déclaration du P. Raynal

Que peut-on nous reprocher? Quel mal avons-nous fait?

Cette question, qui ne l'a formulée, qui ne l'a créée sur notre passage, avant notre entrée dans ce prétoire? Les 500 pauvres que nous avons nourris par semaine, les ouvriers malades auxquels nous avons procuré des infirmières et des secours, les âmes que nous avons éclairées des vraies lumières, les consciences auxquelles nous avons rendu la paix, les cœurs que nous avons consolés, les citoyens français qui, à l'heure présente, ont le souci de la liberté de leurs personnes, de leur foyer et de leur propriété, tous se demandent : Quel mal ont-ils fait?

Pour nous, notre conscience nous rend témoignage que nous avons voulu, comme prêtres et prédicateurs, accomplir le plus grand bien possible. — Le seul reproche qu'on ose nous adresser est de l'accomplir en commun, avec toutes nos bonnes volontés réunies. Mais le bien deviendrait-il le mal parce qu'il est fait de concert?

N'est-ce pas un sujet de douloureux étonnement que tous les Français aient le droit de s'associer dans les capitaux, dans les industries, les arts et le vice lui-même, et que, seuls, en soient empêchés des hommes qui n'ont d'autre mission religieuse et patriotique que de faire du bien ensemble?.....

Nous sommes les fils de ce grand Français Lacordaire qui ne s'est jamais inféodé à aucun parti, qui s'est présenté devant son pays en disant : « Je suis une liberté ». Nous voulons, comme lui, la liberté du bien.

Après un insignifiant réquisitoire de M. le procureur de la République Cumenge et une éloquente et juridique plaidoirie de Me Bréjon, le tribunal a remis à aujourd'hui le prononcé du jugement.

A la sortie du Palais, les religieux ont été l'objet d'une imposante et grandiose manifestation.

La police a été d'une brutalité révoltante. L'agent de la Sûreté Steignetz frappait les manifestants à coups de parapluie.

Des protestations s'étant élevées contre ces scènes scandaleuses, plusieurs arrestations ont été opérées.

Les perquisitions à Pontmain

Jeudi matin, les habitants de Pontmain étaient réveillés, dès 6 heures, par le trot des chevaux de la gendarmerie. A quelques mètres derrière les gendarmes, suivait, en voiture, le juge de paix de Landivy.

Immédiatement, tous les habitants et un certain nombre de pèlerins se portèrent à l'entrée du monastère où habite encore le P. Favier, supérieur, nommé gardien de l'immeuble par le tribunal des référés. La population savait que le motif de cette visite matinale était l'apposition des scellés sur le monastère, propriété d'une dame du pays.

Le P. Favier terminait sa messe; en rentrant à la sacristie de la chapelle, il se trouva en présence de MM. Babin et Hervé, deux habitants de Pontmain, qui s'étaient empressés d'accourir pour être témoins de la triste scène qu'allaient jouer M. Binois, juge de paix, et ses acolytes.

La foule augmentait, et les portes restaient closes. On savoya un brave gendarme trouver le maire, M. Friteau, pour lui demander les clés de l'immeuble. On ne put le découvrir.

Enfin, le P. Favier apparut, encadré des deux témoins. Les agents de M. Combes voulurent apposer les scellés; mais le P. Favier, pièces en main, leur prouva qu'il était en règle avec la loi et qu'en conséquence ils ne devaient pas toucher au monastère.

Le juge de paix remonta en voiture, salué des cris hostiles de 400 personnes.

LES EX-ASSOMPTIONISTES EN APPEL

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, les directeurs de l'établissement d'enseignement libre de Brian (Drôme), anciens religieux Assomptionistes sécularisés, ont comparu devant la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Grenoble.

Le rapport, très long et tendancieux, de M. le conseiller Berjot, a occupé une grande partie de la séance.

Ensuite ont eu lieu les interrogatoires.

La séance, commencée à midi et demi, s'est terminée un peu avant 5 heures.

Aujourd'hui, vendredi, réquisitoire et plaidoirie.

Un bâtonnier des avocats poursuivi

PAR UN COMMISSAIRE DE POLICE

Dans la journée du 29 avril dernier, la police bloquait le couvent des Rédemptoristes d'Argentan.

Craignant d'être expulsés arbitrairement, ce qui, d'ailleurs, eut lieu le lendemain, les religieux n'osaient sortir pour comparaître, au Palais de Justice, devant le juge d'instruction.

Le commissaire de police, nommé Marius Constantin (!!) daigna leur délivrer un sauf-conduit. Munis de ce laissez-passer, et sur le conseil de leurs avocats, les Rédemptoristes se rendirent au tribunal; mais, à leur retour, le commissaire de police, en les laissant rentrer à leur couvent, ferma la porte au nez des avocats. Alors, dans un mouvement d'indignation, Me Moulinet, bâtonnier, se tournant vers un groupe, s'écria : « Nous empêcher de passer, ce serait un guet-apens. »

M. Marius Constantin, lui, prétend que Me Moulinet, le regardant en face, lui aurait dit : « C'est un guet-apens », ce qui, paraît-il, aurait causé une grave blessure à un magistrat qui a la prétention « d'être absolument intègre dans ses fonctions ».

En conséquence, procès-verbal a été dressé par ledit Constantin contre Me Moulinet, qui est aujourd'hui poursuivi pour *outrage(!)* au commissaire de police.

Nous ferons connaître la suite donnée à ce singulier procès.

DÉPART DE RELIGIEUX

Les Capucins d'Albertville sont partis ce matin vendredi.

Une affiche apposée aux portes de leur couvent rappelle que l'excommunication majeure atteint ceux qui tenteraient d'acheter les biens et lieux qu'ils sont obligés d'abandonner.

Un grand nombre de religieux de Chavagnes (Vendée), sont partis pour diverses missions à l'étranger.

Guerre et Marine

DÉSAFFECTATION DE LA « MELPOMÈNE »

Le ministre la Marine ayant décidé de supprimer la *Melpomène*, école des gabiers, cette mesure sera appliquée au mois de septembre prochain, lors du retour de cette frégate à Brest.

Il est question du cuirassé *Neptune* pour remplacer la *Melpomène*.

GRANDES MANŒUVRES DE 1903

Des grandes manœuvres d'armée doivent avoir lieu, dans la Creuse, entre le 12e et le 13e corps. Le centre désigné pour ces importantes opérations est la ville d'Aubusson qui est située au milieu d'une région accidentée du plateau central et qui fournira un excellent thème d'étude à l'état-major général.

Les deux corps d'armée se rencontreraient sur les hauteurs de Blessac, et la grande bataille définitive aurait lieu entre Aubusson et Bourganeuf.

La revue finale des troupes serait organisée sur les plateaux de Saint-Michel-le-Veize, une commune distante de 12 kilomètres d'Aubusson.

La semaine prochaine, des officiers d'état-major, sous la direction du colonel de L....., doivent fixer, d'une façon précise, le terrain d'évolution de ces grandes manœuvres.

ERREUR DE TIR

Cherbourg, 29 mai. — Le rapport du commandant du *Desaix* sur l'erreur de tir qui fit envoyer deux obus du large sur Cherbourg et Nacqueville conclut que, pour éviter un abordage, le commandant avait dû commander un mouvement giratoire à ce navire, alors que le tir n'y avait encore pas cessé : c'est pendant cette manœuvre que les pièces, se trouvant dirigées vers la terre, ont effectué leur tir.

DANS LE SUD-ORANAIS

Le gouverneur général de l'Algérie a quitté ce matin Alger pour faire, dans le Sud-Oranais, une rapide excursion. Il arrivera dans la nuit à Saïda et, samedi matin, se remettra en route pour gagner directement Beni-Ounif, à 4 kilomètres de Figuig.

Le général O'Connor, commandant la division d'Oran, accompagnera le gouverneur dans sa tournée.

FRANÇAIS & ANGLAIS AU SOUDAN

Londres, 29 mai. — La note suivante a été communiquée aux journaux :

On apprend que le colonel Elliot, commissaire anglais, et le capitaine Moll, commissaire français à la Commission de délimitation de la frontière du Sokoto, est quitté Sokoto le 21 mars afin de rejoindre la Commission qui opère sur un rayon de 100 milles en dehors de la ville.

Le commissaire français avait envoyé un détachement accompagné d'une forte escorte dans la direction du lac Tchad pour précéder la Commission et se rendre compte de l'attitude des Touareg.

LA PESTE AU CHILI

On a constaté 8 cas de peste suivis de 5 décès à Iquique (Chili).

Le service des vapeurs est interrompu; les mesures les plus rigoureuses sont prises à Valparaiso et à Santiago.

APRÈS LA COURSE

Arrivée du corps de Marcel Renault

Le train ramenant à Paris le corps de Marcel Renault est arrivé hier en gare d'Orléans, à 5 h. 20.

Dans un wagon réservé se trouvaient M. Louis Renault, frère du défunt, et Mme Renault mère.

Quelques membres de la famille et beaucoup d'amis étaient présents à l'arrivée du train.

Le cercueil a été déposé dans le caveau de Saint-Augustin, où doivent avoir lieu les obsèques comme nous l'avons dit, demain matin, à 11 heures.

Les blessés

M. Stead est hors de tout danger et sera sous peu transportable.

M. Loraine-Barrow n'a pu être opéré hier, les docteurs estimant que le malade ne peut pas encore supporter la chloroformisation.

Le bulletin de ce matin dit que la nuit a été assez calme. L'état général est plus satisfaisant. Pouls 116.

Une nouvelle consultation aura lieu cette après-midi.

Nouvel accident

La Rochelle. — M. Serpollet, venant de Bordeaux et regagnant Paris en automobile, a occasionné, hier matin, involontairement, un accident grave.

Il arrivait à Marans, lorsqu'une femme qui conduisait une voiture, entendant venir l'automobile, voulut descendre pour tenir son cheval par la bride. Elle manqua le marchepied et tomba, heurtant la lanterne de l'automobile, qui allait à une allure modérée.

M. Serpollet fit appeler un médecin et se rendit au commissariat de police où il fit sa déclaration.

Les médecins désespèrent de sauver la victime, qui s'est cassé une jambe et s'est fait des blessures à la tête. Elle souffre, en outre, de douleurs internes.

A Madrid

On annonce, au « Royal Club Automobile », que deux voitures inscrites pour la course sont passées à Burgos.

Le préfet de Burgos dément que des pierres aient été jetées contre les automobiles.

Tous les touristes ont, au contraire, rencontré partout l'aide dont ils ont eu besoin.

EN MER

Marseille. — Le 22 mai, 10 marins du trois-mâts à voiles *Elisabeth*, du port de Dunkerque, arrivaient à Marseille, à bord de la *Ville-de-la-Ciotat*.

L'*Elisabeth* avait pris la mer à Dunkerque le 9 juin 1902. Par suite d'un travail excessif et de mauvais traitements, les marins de l'*Elisabeth*, durant le voyage, portèrent plainte contre leur capitaine, François Le Petit, en arrivant à Albany (Australie) devant le consul français. Le consul, après enquête, fit écrouer les plaignants, alors au nombre de 14, que le tribunal anglais condamnait à quatre semaines de prison.

Soumis aux pires traitements, ils furent enfin rapatriés par la *Ville-de-la-Ciotat*. Arrivés à Marseille le 28 mai, ils durent subir encore quatre jours de prison. A la sortie, ils réclamèrent leur mois de navigation au bureau de l'inspection maritime. On leur objecta qu'ils ne pouvaient leur être fait droit, une somme de 3 500 francs leur étant réclamée pour les frais du procès.

Les autorités maritimes sont saisies de ces faits.

— Les croiseurs américains *Chicago* et *Mathias*, venant de Villefranche, sont arrivés ce matin, à 8 heures, dans le port de Marseille, pour y subir diverses réparations.

Anvers. — La *Uto* a été mis à la chaîne.

Le montant de la saisie s'élève à 400 000 francs. Le procès a été appelé cette après-midi devant le tribunal de commerce qui, faisant droit à la demande de l'avocat de l'*Hudderesfield*, a nommé trois experts nautiques.

Le *Hudderesfield* s'est brisé en deux, sous l'immense choc subis, et n'est entisé de plus de dix pieds. Il aura complètement disparu dans trois jours.

Trente colis ont été sauvés.

La recherche des cadavres est encore trop dangereuse.

TRIBUNAUX

LE « MATIN » ET LE « FRANÇAIS » DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE

Les débats d'un très gros procès ont commencé hier au tribunal de commerce.

Une Société anglaise, représentée par M. Madhurst, a acheté il y a deux ans à M. Poidatz, moyennant le paiement de 5 millions et demi, 8 500 actions du *Matin*, 28 000 parts de fondateur ainsi que ses parts du journal le *Français*.

Aujourd'hui, M. Madhurst assigne M. Poidatz en résiliation de la vente à lui faite des actions et parts du *Matin* et du *Français* et en paiement de 250 000 francs de dommages-intérêts.

M. Poidatz répond en demandant au tribunal de se déclarer incompétent, et réclame reconventionnellement 500 000 francs de dommages-intérêts.

Me Labori s'est présenté pour M. Madhurst. Nous allons exposer son argumentation :

Il a fait connaître au tribunal que, par des transactions successives de Sociétés, M. Poidatz est devenu propriétaire des immeubles où s'exploitent le *Matin* et le *Français*. Donc, le *Matin* est à M. Poidatz, et un journal est sa première chef une exploitation commerciale. L'avocat de M. Madhurst établit dans quelles conditions furent faites les négociations de la vente des actions et parts, et dit combien les chiffres fournis à ce moment aux acquéreurs s'éloignaient de la vérité; il cite qu'en 1901 le *Français* a perdu de 20 à 27 000 francs par mois. La perte pendant le premier semestre 1902 a été de 108 000 francs, le triple de ce qui avait été annoncé.

En 1902, les bénéfices du *Matin* figurent aux comptes pour 2 millions et les pertes du *Français* pour 434 000 francs. Il a contesté la sincérité des chiffres des bilans, certaines pertes ayant été indiquées comme des bénéfices.

Me Labori est entré dans le détail des opérations du *Matin* et du *Français* qui ne ressemblent en rien, a-t-il prétendu, à celles qui étaient promises à l'acquéreur.

Me Labori a soutenu que le tribunal était parfaitement compétent et qu'étant données les différences existant d'après lui entre les promesses faites et la réalité, la résiliation du contrat s'imposait.

A huitaine, Me Fleuret au nom de M. Poidatz combattra les conclusions de Me Labori.

CHASSE AUX NOUVELLES

NOTRE OBSERVATOIRE

VENDREDI 29 MAI

Baromètre. — La dépression d'Espagne se propage vers la Bretagne (Belle-Isle 753m/m); le baromètre descend assez rapidement sur les îles Britanniques et les pays du Nord. Les fortes pressions continuent à s'étendre sur la Russie (Moscou 770m/m).

A Paris, nous avons 757m/m.

Le vent est faible ou modéré d'entre Est et Sud sur nos côtes sauf en Bretagne où il souffle encore du Nord.

Des pluies sont tombées vers la mer du Nord; en France, elles ont été accompagnées de nombreux orages surtout dans l'Ouest.

La température est généralement en hausse; elle était ce matin de + 7 à Bodo, + 10 à Paris, + 20 à Berlin, + 22 à Palerme et à Memel, + 7 au Puy-de-Dôme, + 6 au Ventoux, 0 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, la température va se tenir élevée, de nouveaux orages sont probables. A Paris-Saint-Maur, hier l'après-midi, tonnerre et faibles ondées.

La mer est peu agitée sur la Méditerranée, belle ailleurs.

Dimanche 31 mai, 151e jour de l'année.
Durée du jour, 17 h. 10.
Soleil. — Lever : 4 h. 4. Coucher : 7 h. 56.
Lune. — Lever : 9 h. 14. Coucher : 11 h. 35.

DÉPARTEMENTS

Allier. — L'assassinat d'un notaire. — On lit dans le *Centre* de Montluçon :

« On se souvient de l'assassinat de M. Lépine, notaire à Chantelle, pour lequel Mme Achet fut jadis condamnée par la Cour d'assises de Moulins. Or, il paraît que Mme Achet aurait eu des complices et que la justice serait aujourd'hui sur leurs traces. »

Comme la prescription n'a pas encore atteint la poursuite dans cette affaire, jadis sensationnelle, il se pourrait que le procès criminel soit ouvert de nouveau et que la procédure soit bientôt reprise.

Seine-et-Marne. — Un ouvrier assassin de son patron. — A Saint-Siméon, un entrepreneur, M. Hector Bernet, 39 ans, a été assailli par un ouvrier, connu sous le nom de « Le Nègre » qu'il avait congédié dans la journée. Ce dernier a tenté de le tuer à l'aide d'une hachette afin de tirer vengeance de son renvoi.

Aux cris poussés par la victime, les voisins ayant accouru, « le Nègre » prit la fuite.

L'état de M. Hector Bernet est des plus graves : l'entrepreneur, en effet, est blessé à la tête, aux épaules et aux reins.

La gendarmerie recherche le meurtrier.

Aude. — Incendie d'un orphelinat. — On nous écrit de Castelnaudary :

L'orphelinat tenu par les Sœurs de Nevers a été en partie la proie des flammes. Le feu, venu d'une maison voisine qui a été du reste complètement détruite, s'est propagé en quelques minutes, activé par un vent violent du Sud-Est. Les orphelines et les pensionnaires de l'établissement avaient pu être sauvées à temps. La chapelle, bâtie au centre, a préservé une aile de la maison et on peut dire tout le quartier, dont les maisons mal construites auraient fourni au feu un facile aliment. Aucun accident de personnes.

ÉTRANGER

Espagne. — 40 maisons effondrées. — La ville de *Pajares* (province de *Léon*) est inondée; 40 maisons se sont effondrées.

Les pertes sont énormes.

Une petite fille a été emportée par les eaux.

Italie. — Un balcon qui s'effondre. — Dans l'avenue Princessa-Elena, à Naples, pendant que Mme Modesta Riccio, 30 ans, propriétaire, son garçonnet, 6 ans, et la femme de chambre Anita, 25 ans, étaient appuyés au balcon de l'appartement, au 4e étage, l'appui en marbre du balcon se détacha, et tous les trois tombèrent dans la rue se fracassant le crâne.

Des cris d'horreur retentirent de toutes parts. Les voisins accoururent avec les gardes de ville, relevèrent les agonisants et les transportèrent à l'hôpital de Piedigrotta, où peu d'instants après, tous les trois expiraient.

Allemagne. — 11 enfants noyés. — D'après le *Tageblatt* de Posen, on constate officiellement que le passeur et onze enfants se sont noyés lors de l'accident de Dembno.

BONS MOTS

Les petits dialogues.

En soirée.

— Savez-vous jouer du violon, Monsieur Alexis?

— Mon Dieu, Mademoiselle, je ne saurais vous dire; je n'ai jamais essayé.

Entre bons confrères :

— Avez-vous lu ma chronique de ce matin?

— Je l'ai même lue deux fois.

— Oh! c'est trop aimable. Vous me gênez.

— Pas du tout, c'était pour la comprendre.

MARCHE DU HAVRE

29 mai midi.

Époques	Cotons		Cafés		Laines		Poivres	Indigo
Mai 1903	75	37	30	50	164	..		
Juin	75	12	30	50	164	..		
Juillet	74	37	30	75	164	..		
Août	73	50	31	..	169	..		
Septembre	73	87	31	25	165	50		
Octobre	67	..	31	50	164	..		
Novembre	62	62	31	75	164	50		
Décembre	61	75	32	..	165	..		
Janvier 1904	61	50	32	25	165	..		
Février	61	37	32	50	165	50		
Mars	61	12	32	75	165	50		
Avril	..	..	..	..	..	..		
Tendance	calme		calme		nulle			
Ventes	1 000		5 000					

OBSERVATIONS. — Midi. — Cotons, baisse, 1/8 à 1/4, calme. — Cafés, inchangés, calmes, 2 000 sacs. — Laines, inchangées, calmes.

MARCHÉ DES HOUBLONS

Nuremberg, 29 mai.

Marktwaari prime, 168,50-167,50; Marktwaari seconde, 150-157,50; Wurtemberg, 170-180; Saaz, 180-190; Spalt, 185-190; Bade, 165-180; Alsace, 160-170; Hallertau, 167,50-175.

Tendance ferme pour les sortes fines; sortes inférieures négligées.

Alost, 29 mai.

Houblon d'Alost 1902 huit marques, 70 à 81 avec tendance ferme.

Houblon d'Alost 1903, 65 à 67,50 tendance soutenue.

Londres, 29 mai. — Tendance ferme, prix bien tenus.

New-York, 28 mai. — Affaires abondantes, prix soutenus.

PENDANT LES CHALEURS

Le moyen le plus agréable et le moins coûteux de se désaltérer est de prendre dix gouttes d'alcool de menthe de Ricqlès dans un verre d'eau sucrée. D'une saveur exquise le Ricqlès assainit l'eau et préserve des épidémies. Exiger du Ricqlès.

Croquis d'HENRIOT

— Alors, on me laisse en prison jusqu'à nouvel ordre?

— Dame... il paraît!

— Il y a erreur, je ne suis pas un officier...

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Marché du 29 mai 1903.

CÉRÉALES

	Avoines Couv.	Avoines Clôt.	Seigles Couv.	Seigles Clôt.	Blés Couv.	Blés Clôt.	Farine Couv.	Farine Clôt.
Disponible	.....	18,50	.....	17,75	.....	24,60	.....	32,55
Courant	18,50	18,55	18...	17,75	24,80	24,65	32,70	32,30
Prochain	18,55	18,65	17,75	18,50	24,80	25,00	32,45	32,55
Juillet-août	18,65	18,35	18,50	18,75	24...	25,05	32,75	32,80
4 derniers	18,40	.....	18,75	.....	25,30	.....	32,30	.....
4 premiers	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tendance	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme
Circulation	nulle		nulle		nulle		nulle	

HUILES ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Couv.	Huile de lin Clôt.	Huile de colza Couv.	Huile de colza Clôt.	Alcools Couv.	Alcools Clôt.	Sucres Couv.	Sucres Clôt.
Courant	55,75	55...	52,75	52,50	46...	45,50	25,25	25,25
Prochain	56...	55,50	52,50	52,...	45,75	45,50	25,25	25,25
Juillet-août	56...	55,75	52,50	52,75	46...	46...	25,50	25,50
4 de mai	.....	.....	.....	.....	47,25	47...	.....	.....
3 d'octobre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25,87	27...
4 d'octobre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
4 derniers	56...	55,25	54...	54,25	48,75	48,50	.....	.....
Roux	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Raffinés	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tendance	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme
Circulation	650 qtx		100 qtx		25 pipes 6/60		1 000 sac	
Stock								

Cote de la laine peignée à Roubaix

Roubaix, 29 mai.

On cotait ce matin en Bourse :

5,37 juin, 5,40 juillet, 5,42 août, septembre, octobre, novembre, 5,40 décembre, 5,42 janvier, février, mars, avril. Affaires à midi 40 000 kilos.

Vendredi après-midi a eu lieu à la Bourse la première vente publique des laines de France provenant des départements suivants : Aisne, Ardennes, Eure-et-Loir, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Somme, à la requête de la Société anonyme du marché central de laines de Reims et Roubaix. Et par le ministère d'un courtier juré de Roubaix, il y avait 30 000 toisons de suints et agneaux et 20 000 kilos de laines lavées.

BOURSE DU 29. Cours au comptant

Valeurs	Clôt. la veille	Clôt. aujj.	Valeurs	Clôt. la veille	Clôt. aujj.
3 % perpétuel	97 27	97 20	Suez	124 ..	121 25
3 % amortissable	98 15	98 17	Tabacs ottomans	120 50	120 50
3 % nouveau	.....	.....	Tabac du Portugal	165 50	165 50
Rentes Russes 1889	3615	3600	Lanes 1 1/2 1894	99 25	99 ..
— Chinois 1895	659 ..	659 ..	— 1896	97 50	97 50
— Chinois 1896	1055 ..	1055 ..	Rentes 1889	101 50	101 50
— Chinois 1898	.....	.....	— 1892	101 ..	101 ..
— Hongkong	1234 ..	1234 ..	— 1894	101 ..	101 ..
Canal Suez	3254 50	3255 ..	— 1895	101 ..	101 ..
— Bd. 1886	350 50	350 50	— 1898	99 50	99 ..
— 1888	441 ..	441 75	— 1902	100 ..	100 ..
— 1892	411 ..	411 ..	Ottomane 1874	477 ..	470 ..
— 1 %	307 75	306 75	— 1888	503 ..	503 50
— 1875	501 ..	500 50	— 1889	510 50	509 ..
— 1876	501 ..	500 ..	— 1890	476 ..	476 ..
— 4 1/2	360 ..	359 ..	— 1891	490 ..	490 ..
— 4 %	36 25	.....	Ch. F.-L.-S. ancien	425 75	424 ..
— 4 1/2 1897	360 ..	359 50	— nouveau	451 50	450 ..
— 4 %	97 50	97 50	— Bulgare	447 ..	446 ..
— 1902	419 ..	418 ..	— Lots ital.	446 ..	446 ..
— 3 %	104 75	105 50	— Milan	454 50	453 75
Rio-Tinto	404 50	404 50	— Lots ang.	447 50	447 ..

Ville de Paris

LA CONSTIPATION

et ses conséquences sont rapidement guéries sans retour en prenant, le soir avant dîner, 1 ou 2

GRAINS DE VALS

0 fr. 60 le 2, de 50. — 1 fr. 20 le 2, de 25. — Toutes Pharm.

En présence des nombreuses imitations, rappelons que les *Comprimés Vichy-État* préparés avec les sels extraits des sources Célestins, Grande-Grille, Hôpital ne se vendent qu'en flacons de 100 comprimés portant la marque Vichy-État.

NOTRE ESTOMAC

Les maladies d'estomac sont reconnues, aujourd'hui, comme une cause d'incapacité physique et morale. La gastrite, la dyspepsie, la gastralgie, et, en général, tous les troubles